Envoyé en préfecture le 30/06/2024
Reçu en préfecture le 30/06/2024
Publié le
ID : 069-216901892-20240627-2024_0027-DE

*République Française*
*Mairie de SAINTE-COLOMBE*
*(Rhône)*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 JUIN 2024 à 20 H 30

**Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente**, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 20 juin 2024.
Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (Onze) :** M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

**Absents(tes) au moment du vote (Huit dont deux pouvoirs) :**
Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)
M. Jacques PRAT (Pouvoir donné à M. Jean-Pierre MALSERT)
Mme Marion CHOFFEL
Mme Caroline MUSCELLA
M. Yves DELORME
Mme Martine BEGUE
M. Régis BABOIS
M. Jean-Marie DUPLAY

**Secrétaire de séance** : M. David LESUR

**Délibération n°2024.027 : Approbation d'une convention avec Monsieur Daniel JOURDY pour l'amarrage d'une péniche**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de faire une nouvelle convention avec Monsieur Daniel JOURDY propriétaire de la péniche dénommée « ZOLA DALE », afin qu'il puisse occuper temporairement le domaine public fluvial en rive droite du Rhône.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVER** la convention à signer avec M. Daniel JOURDY pour l'occupation du domaine public fluvial sur la rive droite du Rhône concernant l'amarrage d'une péniche
- **APPROUVER** le montant annuel de la redevance à 1 700 €
- **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous documents relatifs à cette délibération.

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 27 juin 2024

**Le Maire,**
**Marc DELEIGUE**

Envoyé en préfecture le 30/06/2024
Reçu en préfecture le 30/06/2024
Publié le
ID : 069-216901892-20240627-2024_0027-DE

*Transmis en Préfecture le :* 30/06/2024
*Affiché le :* 30/06/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE SAINTE-COLOMBE (Rhône)